



Le traité sur la haute mer doit tenir compte du rôle essentiel des poissons dans les écosystèmes marins

Un accord pourrait venir appuyer les efforts actuels de gestion des espèces de grande valeur, comme le thon

Aperçu

Les membres des Nations Unies travaillent actuellement sur un traité visant à préserver et exploiter de manière durable la biodiversité des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, et notamment des eaux internationales que l'on désigne généralement sous le terme de « haute mer ». De la surface aux fonds marins, ces zones internationales sont éloignées des côtes (généralement de 200 milles marins), vastes et grouillantes de vie.

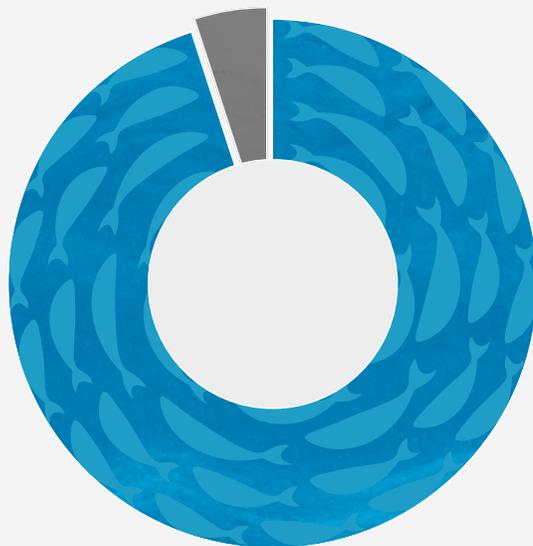
Les négociateurs cherchent à atteindre un consensus qui protégerait efficacement cette vie marine et en assurerait une exploitation durable. Cependant, plusieurs États ont demandé à ce que les poissons soient exclus du champ d'application de ce traité, au motif que les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) deviendraient alors des acteurs de second rang de la régulation des activités de pêche internationales.¹

La pêche en haute mer a un impact à la fois direct et indirect sur les nombreuses espèces non ciblées qui vivent dans ces zones, et la portée du traité serait donc fortement limitée si les poissons ou des pêcheries en étaient exclus explicitement. Pour préserver et gérer efficacement la riche biodiversité des zones hauturières ne relevant d'aucune juridiction nationale, il est essentiel d'adopter une approche plus globale, qui prend en compte les poissons. Scientifiques, intervenants et juristes affirment ainsi qu'une exclusion aussi large serait une erreur.²

La vie marine hauturière est extrêmement diverse et abrite tous les maillons de la chaîne alimentaire, des microscopiques phytoplanctons aux oiseaux marins, tortues et autres baleines. Les poissons jouent un rôle crucial pour cette biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins.³ Aujourd'hui, environ 17 ORGP (ce nombre varie suivant la définition utilisée pour identifier chaque entité) fixent des limites de capture et des mesures de réduction des captures accessoires pour certaines espèces comme le thon, le maquereau et l'espadon dans différentes régions hauturières. Même si la plupart des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale sont gérées par au moins une ORGP, le mandat de ces dernières ne concerne qu'un nombre très limité d'espèces commercialement importantes et les captures accessoires qui leur sont associés.

Figure 1

Les systèmes de gouvernance actuels n'évaluent pas une majeure partie de la biodiversité de la haute mer



95 % Biodiversité des poissons dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale non évaluée par les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP)

5 % Biodiversité des poissons dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale évaluée par les ORGP

Source : G. Ortuño Crespo et al., « High-Seas Fish Biodiversity Is Slipping Through the Governance Net », *Nature Ecology & Evolution* 3, no. 9 (2019) : 1273-76, <https://doi.org/10.1038/s41559-019-0981-4>

© 2022 The Pew Charitable Trusts

De plus, de nombreuses ORGP travaillent certes sur des approches basées sur l'écosystème, mais de nombreux progrès restent à accomplir. Par exemple, une évaluation des ORGP thonières conduite en 2017 a révélé que ces organisations n'avaient accompli que des progrès limités dans la gestion des espèces victimes de captures accessoires, comme les requins, les oiseaux marins et les tortues. Leurs progrès sont encore moindres dans la prise en compte de l'impact global de leurs politiques sur la chaîne alimentaire, les habitats et les écosystèmes au sens large.⁴ Par conséquent, le traité sur la haute mer en cours de négociation doit absolument suivre une approche intégrée et exhaustive de la biodiversité incluant notamment les poissons. Ainsi, les efforts des ORGP et de la future organisation chargée de la protection de la biodiversité au-delà des juridictions nationales pourront se compléter.

Pêche hauturière et nouvelles menaces

La haute mer représente presque les deux tiers de l'océan, mais son éloignement des côtes la rend plus difficile et coûteuse d'accès pour les pêcheurs. Sans surprise, seul un nombre restreint de pays choisissent donc d'y pêcher. Malheureusement, les subventions à la pêche aggravent ce problème. Sans elles, près de 54 % des zones de pêche en haute mer ne seraient pas rentables aux prix actuels du marché.⁵

Les scientifiques estiment que 95 % de la biodiversité des poissons n'est pas évaluée par les ORGP actuellement⁶ (voir Figure 1). Par ailleurs, la liste des espèces pêchées en haute mer est courte : 39 d'entre elles (principalement des espèces de thons et de maquereaux) représentent 99,5 % des captures. La quasi-totalité de ces poissons finit sur les étals des pays riches et ne contribue pas à la subsistance ou la sécurité alimentaire des pays en développement⁷ (voir Figure 2).

Figure 2

Un nombre restreint de pays représente la majeure partie de la pêche hauturière

Les eaux les plus éloignées ne sont accessibles qu'aux plus riches



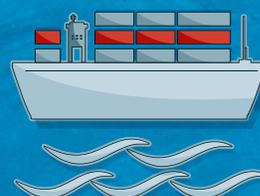
97%

de la pêche hauturière est réalisée par des bateaux battant le pavillon de **pays riches**



86%

de la pêche hauturière est réalisée par cinq pays : **la Chine, Taipei chinois, le Japon, la Corée du Sud et l'Espagne**



100

grandes entreprises s'accaparent un tiers de la pêche hauturière

Sources : D.J. McCauley et al., « Wealthy Countries Dominate Industrial Fishing », *Science Advances* 4, no. 8 (2018) : eaau2161, <https://doi.org/10.1126/sciadv.aau2161> ; G. Carmine et al., « Who Is the High Seas Fishing Industry? » *One Earth* 3, no. 6 (2020) : 730-38, <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2020.11.017>

© 2022 The Pew Charitable Trusts

Les pays dont les revenus sont les plus faibles ne participent pas à ce type de pêche et n'en profitent pas autant que les nations les plus riches, mais ils restent pourtant exposés à ses conséquences négatives. Dans l'océan, riche en connexions, les écosystèmes hauturiers et côtiers sont intimement liés.⁸ Une gestion insuffisante de la biodiversité en haute mer peut donc avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité des communautés côtières, et notamment sur la disponibilité d'espèces de poissons importantes. En effet, les prédateurs en haut de la chaîne alimentaire, comme le requin et le thon, jouent un rôle central dans le fonctionnement des écosystèmes.

Leur prélèvement excessif, notamment en raison de la surpêche, peut ainsi avoir des conséquences dévastatrices sur l'environnement marin.⁹

A contrario, une gestion plus efficace de la biodiversité hauturière peut générer plus d'équité, en favorisant notamment les petits pêcheurs côtiers des pays en développement.¹⁰ La haute mer fait aujourd'hui face à de nombreux défis, dont certains sont inédits. Par exemple, le changement climatique modifie les écosystèmes océaniques et pourrait déjà entraîner le déplacement de certaines espèces clés. Cette migration risque de poser de sérieuses difficultés de gouvernance, car les pratiques de gestion géographique restent relativement statiques.¹¹ Dans les écosystèmes benthiques et des eaux profondes, où les températures n'ont que peu varié depuis des millions d'années, le changement climatique risque de pousser de nombreuses espèces au-delà de leurs capacités d'adaptation, et notamment des espèces qui jouent un rôle important pour de nombreux stocks de poissons ayant une forte valeur marchande.

Étude de cas d'une population hauturière non gérée : les espèces mésopélagiques

Les poissons vivant entre 200 et 1 000 m de profondeur, dans ce que l'on appelle la zone mésopélagique, migrent chaque nuit vers la surface de la colonne d'eau, plus riche, avant de retourner dans les profondeurs en journée.¹² Ces organismes uniques sont capables de survivre dans des environnements extrêmes, avec très peu de lumière et d'oxygène.

Ils sont divers et regroupent des bactéries, mais aussi des méduses et des céphalopodes. Des centaines d'espèces de petits poissons, appelés poissons-lanternes, se trouvent également en abondance dans cette zone.¹³ Les scientifiques estiment qu'il s'agit non seulement des poissons, mais aussi des vertébrés les plus nombreux de la planète.¹⁴ En vérité, leur densité est telle, que leur présence a perturbé les mesures du plancher océanique réalisées par des chercheurs dans les années 40.¹⁵

Pourtant, les espèces mésopélagiques sont mal connues, probablement parce que leur étude revêt des difficultés pratiques et financières, et que l'intérêt que leur porte la communauté scientifique était jusque-là limité. Il nous manque donc des informations clés pour comprendre ces organismes, et plus spécifiquement, leur rôle dans le cycle global du carbone.¹⁶

Les quelques analyses réalisées laissent penser que ce rôle serait non négligeable. Des chercheurs de l'Institut océanographique de Woods Hole estiment par exemple que la zone mésopélagique empêcherait chaque année 2 à 6 milliards de tonnes de carbone de rejoindre l'atmosphère,¹⁷ soit l'équivalent des émissions des voitures du monde entier.¹⁸ Les scientifiques cherchent toujours à mieux comprendre le lien qui unit les écosystèmes mésopélagiques au changement climatique et recommandent fortement de ne pas exploiter ces ressources tant que nous ne disposerons pas de plus d'informations.



Les poissons mésopélagiques, comme ce cavalo, forment une partie importante de la biodiversité hauturière et ne sont actuellement gérés par aucun organisme international. Cette lacune de gouvernance doit être corrigée.

À l'heure actuelle, les acteurs de la pêche commerciale ne ciblent pas ces poissons, mais les producteurs de nourriture pour poissons et compléments commencent à s'y intéresser.¹⁹ La loi internationale impose aux différentes nations de gérer ensemble les stocks de poissons des eaux internationales, principalement par le biais des ORGP. Malheureusement, les caractéristiques uniques des poissons mésopélagiques et la difficulté qu'ont de nombreuses ORGP à prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes globaux rendent la gouvernance de ces futures pêcheries particulièrement complexes. Le traité sur la haute mer permettrait de résoudre certaines de ces difficultés et de venir appuyer les efforts des ORGP. Pour y parvenir, il doit néanmoins inclure les poissons dans sa définition de la biodiversité marine.

Avantages d'un traité sur la haute mer pour les pêcheries

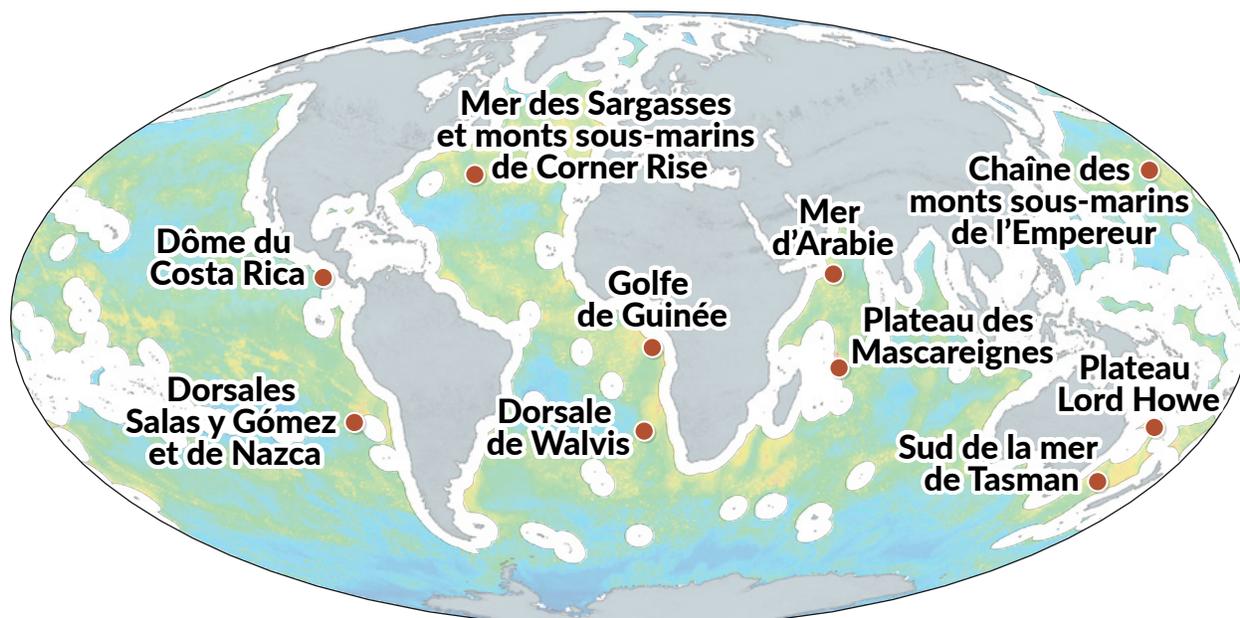
Les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale sont de plus en plus fréquentées. À ce titre, il existe un risque croissant que des activités comme le minage des fonds marins ou la géo-ingénierie nuisent aux stocks de poissons. Un traité, et l'organisation de gouvernance qui en découlerait, pourraient contribuer à lutter contre les défis actuels et nouveaux qui attendent les écosystèmes des eaux internationales :

- **Il offrirait une vision exhaustive permettant d'éclairer les activités de conservation et de gestion de la haute mer.** À l'heure actuelle, les ressources hauturières sont gérées en silos : chaque organisation se concentre souvent sur l'activité, les espèces et la région qui la concernent. Avec un traité sur la haute mer, les décisions de gestion prendraient en compte l'impact cumulé des multiples pressions exercées sur l'environnement, ce qui pousserait davantage d'organisations à adopter une approche basée sur l'écosystème.
- **Il garantirait la collaboration et la coordination entre les États, les parties prenantes et les autres organisations de gouvernance, ORGP comprises.** Le traité sur la haute mer pourrait établir des systèmes et mécanismes de coordination entre les organisations de gouvernance dont les activités et décisions pourraient s'affecter les unes les autres, par exemple, le processus de consultation pour la mise en place d'une aire marine protégée (AMP).
- **Il faciliterait le partage des données et des informations.** Rendre les données et informations plus accessibles, et les partager entre les différents domaines de gestion faciliterait l'adaptation aux conséquences du changement climatique sur les pêcheries et le reste de la biodiversité marine.²⁰ Le traité sur la haute mer pourrait répondre à ces besoins futurs en partage de données et d'informations.
- **Il permettrait la mise en place d'AMP efficaces en haute mer.** Les scientifiques ont découvert que les AMP de ces eaux peuvent jouer un rôle stratégique pour les pêcheries et favoriser la résilience climatique. Elles feraient office d'étapes essentielles pour les espèces hautement migratrices que sont les tortues, les baleines et les oiseaux de mer, favoriseraient la diversité génétique et contribueraient à maintenir les stocks de carbone.²¹ Pour être performantes, ces AMP de haute mer doivent bénéficier de mesures de gestion applicables efficacement. Avec les autres mesures adoptées par les parties du traité sur la haute mer, elles pourraient appuyer les actions des ORGP (voir Carte 1).
- **Il fixerait des obligations mondiales strictes pour les évaluations des incidences sur l'environnement des activités à risque.** La fixation d'un seuil de précaution et de normes internationales d'évaluation des activités à risque pour la haute mer, comme les fermes aquacoles marines ouvertes, aiderait les États à mettre en place des mesures appropriées pour identifier et réduire l'impact écologique de ces activités. Le traité pourrait également sensibiliser aux activités qui endommagent les écosystèmes et la biodiversité en haute mer, et renforcer la responsabilisation des différents acteurs.

Carte 1

Les zones de haute mer spéciales dans les océans et les différentes régions du monde

Zones réunissant de nombreux critères de conservation en faveur de la mise en place d'une protection



Sources : Analyse de l'UCSB ; Marineregions.org ; Natural Earth

© 2022 The Pew Charitable Trusts

Conclusion

Le système actuel des organisations de gouvernance des pêcheries ne gère qu'une part limitée de la biodiversité hauturière, à savoir quelques espèces de poissons. De nombreuses ORGP disposent de capacités, de ressources ou d'une volonté politique limitées, ce qui les empêche de gérer efficacement les pêcheries qui leur sont confiées. Même si certaines disposent bel et bien de l'autorité nécessaire pour gérer quelques facettes des écosystèmes sur lesquels reposent leurs espèces cibles, aucune ne possède un mandat lui permettant de gérer de manière exhaustive tous les aspects de la biodiversité marine. En vérité, la plupart ont déjà du mal à trouver le temps d'accomplir leurs tâches les plus fondamentales.

La mise en place d'un traité sur la haute mer ne nuirait pas aux ORGP et n'entraînerait pas leur disparition. Au contraire, un tel traité s'appuierait sur ces organisations pour assurer une gestion efficace des espèces de poissons cibles qu'elles supervisent et les aiderait en protégeant les écosystèmes dont dépendent leurs pêcheries. Le traité pourrait également permettre de combler les lacunes de gouvernance et de gestion actuelles.

En incluant les poissons dans sa définition de la biodiversité marine, il pourra appuyer le travail des ORGP par l'identification des menaces pesant sur les stocks de poissons et la mise en place de mesures pour les combattre. Ces mesures pourraient inclure la mise en place d'AMP efficaces en haute mer et d'exigences pour la réalisation d'évaluations solides des activités à risque. Un traité réfléchi faciliterait en outre la collaboration, la coordination et le partage des informations entre les organisations concernées. Il en résulterait une vision plus globale, basée sur les écosystèmes, qui tient compte des impacts cumulés. Cette vision permettrait ensuite d'éclairer les décisions de gestion.

Un traité solide sur la haute mer, pensé pour prendre en compte l'ensemble de la biodiversité marine, est essentiel pour aider les ORGP et plus globalement pour bâtir une gouvernance internationale permettant une gestion et une préservation efficaces des ressources communes de l'océan. Un tel accord aurait de multiples conséquences bénéfiques : des eaux en meilleure santé, une biodiversité prospère et un partage plus équitable pour l'ensemble des communautés.

Bibliographie

- 1 G. Ortuño Crespo et al., « High-Seas Fish Biodiversity Is Slipping Through the Governance Net », *Nature Ecology & Evolution* 3, no. 9 (2019) : 1273-76, <https://doi.org/10.1038/s41559-019-0981-4>.
- 2 Ibid. ; R. Barnes, « Fisheries and Areas Beyond National Jurisdiction: Advancing and Enhancing Cooperation », dans *New Knowledge and Changing Circumstances in the Law of the Sea* (Royaume-Uni : Brill, 2020), <https://brill.com/view/book/edcoll/9789004437753/BP000019.xml>.
- 3 G. Ortuño Crespo et al., « High-Seas Fish Biodiversity Is Slipping Through the Governance Net ».
- 4 M.J. Juan-Jordá et al., « Report Card on Ecosystem-Based Fisheries Management in Tuna Regional Fisheries Management Organizations », *Fish & Fisheries* 19, no. 2 (2018) : 321-39, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/faf.12256>.
- 5 E. Sala et al., « The Economics of Fishing the High Seas », *Science Advances* 4, no. 6 (2018), <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.aat2504>.
- 6 G. Ortuño Crespo et al., « High-Seas Fish Biodiversity Is Slipping Through the Governance Net ».
- 7 L. Schiller et al., « High Seas Fisheries Play a Negligible Role in Addressing Global Food Security », *Science Advances* 4, no. 8 (2018) : eaat8351, <https://doi.org/10.1126/sciadv.aat8351>.
- 8 E. Popova et al., « Ecological Connectivity Between the Areas Beyond National Jurisdiction and Coastal Waters: Safeguarding Interests of Coastal Communities in Developing Countries », *Marine Policy* 104 (2019) : 90-102, <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.02.050>.
- 9 K.E. Ellingsen et al., « The Role of a Dominant Predator in Shaping Biodiversity Over Space and Time in a Marine Ecosystem », *Journal of Animal Ecology* 84, no. 5 (2015) : 1242-52, <https://doi.org/10.1111/1365-2656.12396>.
- 10 U.R. Sumaila et al., « Winners and Losers in a World Where the High Seas Is Closed to Fishing », *Scientific Reports* 5, no. 1 (2015) : 8481, <https://doi.org/10.1038/srep08481>.
- 11 K.L. Oremus et al., « Governance Challenges for Tropical Nations Losing Fish Species Due to Climate Change », *Nature Sustainability* 3, no. 4 (2020) : 277-80, <https://doi.org/10.1038/s41893-020-0476-y> ; G. Ortuño Crespo et al., « Beyond Static Spatial Management : Scientific and Legal Considerations for Dynamic Management in the High Seas », *Marine Policy* 122 (2020) : 104102, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X19309248>.
- 12 X. Irigoien et al., « Large Mesopelagic Fishes Biomass and Trophic Efficiency in the Open Ocean », *Nature Communications* 5, no. 1 (2014) : 3271, <https://doi.org/10.1038/ncomms4271>.
- 13 G. Wright et al., « Fishing in the Twilight Zone: Illuminating Governance Challenges at the Next Fisheries Frontier » (IDDRI, 2020), <https://www.iddri.org/en/publications-and-events/study/fishing-twilight-zone-illuminating-governance-challenges-next>.
- 14 M. Hidalgo and H.I. Browman, « Developing the Knowledge Base Needed to Sustainably Manage Mesopelagic Resources », *ICES Journal of Marine Science* 76, no. 3 (2019) : 609-15, <https://doi.org/10.1093/icesjms/fsz067>.
- 15 E.N. Shor, *Scripps Institution of Oceanography: Probing the Oceans 1936 to 1976* (eScholarship, University of California, 1978), <https://escholarship.org/uc/item/6nb9j3mt>.
- 16 Wright et al., « Fishing in the Twilight Zone ».
- 17 P. Hoagland et al., « Ocean Twilight Zone: Ecosystem Services of the Mesopelagic » (Institut océanographique de Woods Hole, 2019), https://www.researchgate.net/publication/338103267_Ecosystem_Services_of_the_Mesopelagic.
- 18 H. Ritchie, « Cars, Planes, Trains: Where Do CO₂ Emissions From Transport Come From? » Our World in Data, consulté le 1er novembre 2021, <https://ourworldindata.org/co2-emissions-from-transport>.
- 19 Wright et al., « Fishing in the Twilight Zone ».
- 20 A.A. Maureaud et al., « Are We Ready to Track Climate-Driven Shifts in Marine Species Across International Boundaries? A Global Survey of Scientific Bottom Trawl Data », *Global Change Biology* 27, no. 2 (2021) : 220-36, <https://doi.org/10.1111/gcb.15404>.

- 21 D. Laffoley et al., « The Forgotten Ocean: Why COP26 Must Call for Vastly Greater Ambition and Urgency to Address Ocean Change », *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 32 (2021) : 217-28, <https://doi.org/10.1002/aqc.3751> ; C.M. Roberts et al., « Marine Reserves Can Mitigate and Promote Adaptation to Climate Change », *Proceedings of the National Academy of Sciences* 114, no. 24 (2017) : 6167-75, <https://www.pnas.org/content/pnas/early/2017/05/31/1701262114.full.pdf> ; K.M. Gjerde and A. Rulka-Domino, « Marine Protected Areas Beyond National Jurisdiction: Some Practical Perspectives for Moving Ahead », *International Journal of Marine and Coastal Law* 27, no. 2 (2012) : 351-73, <https://doi.org/10.1163/157180812X633636>.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
pewtrusts.org/highseas

Contact : Julio Valeriano Bubick, responsable de la communication

E-mail : jvalerianobubick@pewtrusts.org

Site Web du projet : pewtrusts.org/highseas

The Pew Charitable Trusts s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.